



# PLAINTE POUR VOL EN REUNION

Par **MFGPI37**, le **22/04/2012** à **23:14**

Bonsoir,

Mon co-locataire a quitté le logement ce vendredi, nous avons convenu qu'il emmène que ses effets personnels. A ma grande surprise, je rentre le soir et je retrouve la maison vide, il avait tout emmené avec plusieurs de ses copains donc mes biens personnels aussi (valeur approximative : 6 000 €).

J'ai déposé une plainte pour vol en réunion auprès du commissariat.

Une partie des auteurs des faits sont identifiés avec adresse et n° de téléphone.

Savez-vous combien de temps cela peut prendre car j'aimerais bien récupérer mes biens le plus rapidement possible et savez-vous la peine encourue pour vol en réunion.

Cordialement